**3.1 Apparition, historique**

Le mot genre est entré dans le vocabulaire de la sociologie Francophone pour désigner ce qui relève de la différenciation sociale entre les deux sexes. Il a l’avantage, sur le mot sexe, de souligner la nécessité de séparer les différences sociales des différences biologiques. Les rôles sexuels étaient traditionnellement conçus comme résultat d’une division naturelle du travail qui assignait aux femmes les responsabilités domestiques et d’élevage des enfants. Pour les sociologues d’orientation féministe, la division sexuelle des tâches, loin d’être la conséquence naturelle de différences biologiques, elle a été construite et maintenue par la société.

Ce concept est tout d’abord apparu dans les études femmes (women’studies) pour discuter des rapports entre les sexes. En effet, la première démarche des études sur le genre a été de faire éclater les visions essentialistes de la différence des sexes, qui consiste à attribuer des caractéristiques immuables aux femmes et aux hommes en fonction le plus souvent de leurs caractéristiques biologiques.

L’histoire de ce concept moderne prend la forme d’une succession d’analyses amendant les unes les autres et le sédimentant graduellement, à partir de l’opération initiale qui a consisté à le distinguer du « sexe ». Les travaux récents rendent compte des premières étapes de cette histoire d’une manière qui fait aujourd’hui consensus. Dans les années 1930, l’anthropologue américaine Margaret Mead est la première à parler de « rôle sexuel ». *Dans Mœurs et sexualité en Océanie*, elle montre que ce que les psychologues appelle le « tempérament » (un ensemble de traits de caractère comme la douceur, la volonté, la créativité, etc.) ne découlent pas directement de sexe biologique, mais est diversement construit selon les sociétés. D’une société à l’autre, une plus ou moins grande importance est accordée à la variable sexe, celle-ci ne servant pas toujours de moyen de différenciation des tempéraments.

Si la publication du premier tome du Deuxième sexe de Simone de Beauvoir en 1949 portait déjà sur le plan théorique la distinction entre la femelle et la femme (on ne

« naît » femelle et on « devient » femme), ce n’est qu’à la fin des années 1960 que le psychanalyste Robert Stoller introduit la distinction terminologique entre « sexe » et « genre » en séparant clairement , dans ses études portant sur la transsexualité, le sexe biologique de l’identification psychologique.

Dans les années 1970, les sexologues John Money et Anke Ehrhardt insistent eux aussi sur la nécessité de différencier strictement entre le sexe, anatomiquement et physiologiquement déterminé, et le genre, qui renvoie à l’expérience contingente de soi comme homme ou femme. Money et Ehrhardt considèrent en outre qu’il faut distinguer le « rôle de genre » (genderrole) - qui désigne les comportements

« publics » d’une personne – et l’identité de genre (genderidentity) qui renvoie à l’expérience « privée » que celle-ci a d’elle-même. Les travaux de Stoller comme ceux de Money et Ehrhardt proposent ainsi une première définition du genre comme

« rôle de sexe » ou « sexe social » Chez ces psychanalystes et ces sociologues, une telle distinction entre sexe et genre se voulait principalement descriptive.

Avec la sociologue britannique Ann Oakley, cette distinction prend une charge résolument critique et s’inscrit cette fois résolument dans le mouvement féministe. Dans *Sex, Gender and Society*, publié en 1972, Oakley affirme et explicite la partition sexe/genre. Le sexe renvoie à la distinction biologique entre mâles et femelles, tandis que le « genre » renvoie à la distinction culturelle entre les rôles sociaux, les attributs psychologiques et les identités des hommes et des femmes. Le premier est une donnée invariante, le second est contingent et peut être modifié par l’action politique. Le ***“genre”*** se réfère aux rôles et responsabilités des femmes et des hommes que construit la société au sein d’une culture ou dans un espace donné. Ces rôles subissent l’influence des perceptions et attentes découlant de facteurs culturels, politiques, écologiques, économiques, sociaux et religieux, ainsi que des coutumes, des lois, de la classe sociale, de l’ethnie et de préjugés individuels ou institutionnels. Les attitudes et les comportements des genres sont appris et peuvent être modifiés.

Dès lors, le féminisme se construit à partir d’un concept de genre qui permet

d’adosser la dénaturalisation des rapports sociaux à des revendications politiques et

le concept de genre apparaît comme un puissant instrument rendant l’action de dénaturalisation sociale possible au niveau individuel et collectif.

**3.2.Définition du concept**

* ***Le Sexe Biologique***

Le **« sexe »** est l’ensemble des caractéristiques biologiques, héréditaires et

génétiques qui organisent les individus en deux catégories : mâle et femelle.

Le sexe fait référence aux différences anatomiques et biologiques entre hommes et femmes, mâles et femelles. Ainsi, lorsqu’on parle du sexe, il s’agit du sexe biologique. Ce qui différencie au niveau biologique le mâle de la femelle (chromosomes, anatomie).

* ***Le Sexe Social Ou Le Genre***

Le **« genre »** (issu de l’anglais ***gender*)** est un concept sociologique, utilisé dans une acception différente de la grammaire. Il se traduit en français par : **« rapports sociaux des sexes »** ou encore **« rapports socialement et culturellement construits entre femmes et hommes »**. Lorsqu’on parle de genre, on parle du sexe social, construit socialement par la socialisation, et qui induit certains comportements ou certaines attitudes.

Le genre est une notion qui fait référence à une construction politique et sociale de la différence des sexes. Il est interactif et transversal, il opère dans toutes les sphères de la société.

Autrement dit, le genre renvoie à la classification sociale et culturelle entre masculin et féminin.

Le concept genre sous-entend que le rapport entre femmes et hommes est construit

par l’ensemble du processus de socialisation. Pour reprendre Simone de Beauvoir

« *on ne naît pas femme, on le devient, de même on ne naît pas homme* », mais on le devient par l’ensemble du processus de socialisation familiale, scolaire, professionnelle. Le genre permet d’analyser les choses en mettant en évidence que les rapports entre femmes et hommes sont des rapports sociaux, ils sont le fruit d’une construction sociale, ils ne sont pas « naturels ». Ainsi, les différences systématiques entre femmes et hommes ne sont-elles pas le produit d’un déterminisme biologique, mais bien d’une construction sociale.

Les rapports sociaux de sexe s’expriment à travers la division du travail. Cette division prend deux formes: la séparation et la hiérarchisation. En effet, si les travaux féminins et masculins semblent séparés dans toutes les sociétés, ce ne sont pas partout les mêmes. En revanche, l’anthropologue Margaret Mead le faisait déjà remarquer en 1948: quels que soient ces travaux, seuls les travaux masculins sont valorisés. Le travail domestique, souvent invisible, est l’une des formes de cette division sexuelle du travail, rencontrée cependant aussi dans le monde professionnel.

Le genre renvoie aux catégories sociales (féminin et masculin) et non aux catégories sexuelles (hommes et femmes).Les relations de genre sont dynamiques et non pas fixes, elles sont variables et peuvent se transformer, évoluer, s’inscrire dans le changement social.

Mais le terme de genre se réfère aux différences sociales et aux relations sociales entre les hommes et les femmes. Celles-ci sont apprises et varient considérablement d’une société, d’une culture et d’une époque à l’autre. En résumé, Le sexe renvoie à la distinction biologique entre mâles et femelles, tandis que le « genre » renvoie à la distinction culturelle entre les rôles sociaux, les attributs psychologiques et les identités des hommes et des femmes. Le premier est une donnée invariante, le second est contingent et peut être modifié par l’action politique. Le ***“genre”*** se réfère aux rôles et responsabilités des femmes et des hommes que construit la société au sein d’une culture ou dans un espace donné. Ces rôles subissent l’influence des perceptions et attentes découlant de facteurs culturels, politiques, écologiques, économiques, sociaux et religieux, ainsi que des coutumes, des lois, de la classe sociale, de l’ethnie et de préjugés individuels ou institutionnels. Les attitudes et les comportements des genres sont appris et peuvent être modifiés.

**3.3 Evolution du concept genre**

***-Evolution du vocabulaire***

On ne parle plus de condition féminine, de droits de la femme, mais de droits des

femmes, d’égalité des chances, d’équité, de parité, etc.

-***Stéréotypes***

Aujourd’hui, dans les pays plus industrialisés, il y a peu de lignes de démarcation entre les occupations des hommes et des femmes. Cependant, dans beaucoup de sociétés moins industrialisées, les hommes ont des rôles plus visibles et mieux reconnus que les femmes, en grande partie parce que les hommes sont payés pour leur travail productif, tandis que les femmes ne le sont pas. Dans ces sociétés, les rôles des hommes impliquent des travaux qui sont évalués et considérés dans les systèmes de comptabilité nationaux. D’ordinaire, les hommes ne font pas de travaux domestiques et ménagers. S’ils jouent dans la communauté des rôles de gestion, il s’agit en général de rôles qui ont à voir avec une organisation et une animation à caractère politique. Les femmes s’occupent de la communauté et accomplissent des travaux pratiques.

On trouve en effet, dans chaque société, des règles, implicites et explicites, qui régissent le rôle et le statut de chacun de ses membres selon son sexe. Ces règles déterminent ce qui est acceptable, convenable et approprié pour chacun, selon qu’il est de sexe féminin ou masculin. On apprend en communauté à être un homme ou une femme, avec les droits et devoirs propres à son sexe.

**Le stéréotype** est une opinion sur une catégorie d’individus (les femmes, les Africains, les Asiatiques…) qui, le plus souvent, ne se fonde sur aucune expérience ou connaissance personnelle, mais se borne à reproduire des jugements répandus. Les stéréotypes sont toujours discriminatoires, même s’ils semblent au premier abord valoriser un sexe ou un groupe social.

**3.4. Le genre comme outil d’analyse**

L’analyse selon le genre concerne l’examen de toute différence de condition, de besoin, de participation, d’accès aux ressources et de développement, de gestion du patrimoine, de pouvoir de décision, et d’image entre les femmes et les hommes par rapport aux rôles qui leur sont assignés en raison de leur sex**e.**

objectifs de l’analyse selon le genre

**Elle permet de :**

* + - Déceler les différences entre les femmes et les hommes, elle étudie leurs activités, leurs conditions et leurs besoins spécifiques, l’accès aux ressources ; l’accès aux bénéfices du développement, la participation au niveau de la prise de décision ;
  + Elle reconnaît principalement la politique des relations et les transformations nécessaires au niveau des institutions afin de promouvoir l’égalité entre hommes et femmes ;
  + C’est la première étape pour l’élaboration de toute politique ou la conception de tout programme car elle permet de faire de la planification selon le genre.

**Il existe trois outils classiques de l’analyse genre:**

* La division du travail basée sur la théorie des trois rôles: les rôles productif, reproductif et communautaires
* L’accès et le contrôle des ressources et bénéfices: l’analyse porte sur les ressources, les besoins (pratiques et intérêts stratégiques), les contraintes et opportunités

Le temps libre

**L’analyse concerne trois niveaux de l’organisation sociale:**

* + **macro ou politique,**
  + **méso ou intermédiaire,**
  + **micro ou terrain.**

**Les portes d’entrée de l’analyse selon le genre sont:**

* + le contexte de développement avec l’analyse des facteurs d’influence (politiques, économiques, sociaux, culturels, environnementaux…)

**3.2 Les différentes approches liées au genre**

**3.5.1. Egalite Femme – Homme**

L’égalité des genres, ou l’égalité entre hommes et femmes, recouvre la notion selon laquelle tous les êtres humains, hommes et femmes, sont libres de développer leurs aptitudes personnelles et de faire leurs propres choix, sans qu’ils ne soient bridés par les stéréotypes, la division rigide des rôles et les préjugés.

Ce qui signifie que les comportements, les aspirations et les besoins différents des hommes et des femmes sont, de manière égale, pris en compte, valorisés et encouragés. **Cela ne signifie pas que les hommes et les femmes doivent devenir identiques, mais que leurs droits, leurs responsabilités et leurs chances ne dépendront plus du fait d’être né de l’un ou l’autre sexe**.

Concrètement, parler de l’égalité signifie assurer l’accès des femmes et des hommes aux mêmes chances, droits, occasions de choisir, conditions matérielles - par exemple, même accès aux soins médicaux, partage des ressources économiques, même participation à l’exercice du pouvoir politique…- , tout en respectant leurs spécificités.

***Exemples de manifestation d’inégalité dans nos sociétés***

1. **Restrictions des libertés et des droits fondamentaux :** La société attribue généralement plus de libertés aux hommes qu’aux femmes. Dans de nombreux pays, les femmes doivent demander la permission à leur époux, compagnon ou frères aînés avant de sortir de la maison, ou d’entreprendre une activité économique.
2. **Non reconnaissance et sous-évaluation du travail féminin :** Le travail de la femme, parce qu’il se déroule en majorité dans le cadre domestique, n’est pas reconnu à sa juste valeur.

***E x e mple d’une typologie d’inégalités :***

**Inégalités économiques**

- **Inégalité monétaire** : différences de revenu ou de consommation (en dépit de l’intitulé, cette catégorie inclut aussi les revenus non-monétaires qui représentent un volume considérable dans les pays en développement)

- **Inégalité des conditions de vie** : différences dans les possibilités d’accéder aux services collectifs et de satisfaire des besoins considérés comme essentiels (alimentation, logement, santé, éducation, etc.)

- **Inégalité des capacités** : différences dans les moyens disponibles dont les équipements et infrastructures, les actifs financiers, l’état sanitaire et le niveau d’éducation (repris sous le terme de capital humain), la disponibilité en temps (« capital-temps »), l’adhésion à des réseaux sociaux (capital social), etc. Ce type d’inégalité traduit une inégalité des chances.

**Inégalité sociale** : différences liées à des aspects sociaux (exemple : marginalisation des veuves)

**Inégalité culturelle :** différences liées à des aspects culturels (exemple : asymétrie des droits et obligations du mariage) Ces deux types d’inégalité traduisent des formes d’exclusion, il n’est donc pas facile d’opérer des distinctions. Le même phénomène peut avoir des origines diverses selon le contexte (plutôt culturel ou plutôt social).

**Inégalité politique** : différences dans les possibilités de prendre des décisions de manière autonome et de participer aux prises de décision collective

**Inégalité d’éthique** : différences dans les normes morales qui ne s’appliquent pas de manière identique aux femmes et aux hommes

Tous ces types d’inégalités se trouvent aggravés pour les femmes, à des degrés très variables en fonction de chaque société, voire à l’intérieur de chaque société en fonction de la classe, l’ethnie, l’âge, etc. des femmes en question.

Si l’égalité existe de façon formelle dans le principe, elle est loin d’être acquise dans les faits. **L’égalité *de jure* (de droits) ne mène pas automatiquement à une égalité *de facto* (de fait) - d’où la nécessité de mettre en œuvre des démarches d’*équité* (cf. ci-dessous).**

L’objectif d’égalité suppose la mise en œuvre de politiques en faveur de "l’égalité des chances" entre les femmes et les hommes. L’égalité des chances doit permettre aux femmes et aux hommes de bénéficier des mêmes conditions pour avoir un accès égal aux mêmes ressources (vie quotidienne, familiale, marché de l’emploi, responsabilités politiques, etc.). Plus que de "chance", il faudrait parler d’égalité des "opportunités".

**Exemple**. L’égalité professionnelle est le fait pour les femmes et les hommes d’avoir les mêmes droits et avantages en matière d’accès à l’emploi, d’accès à la formation professionnelle, de qualification, de classification, de promotion et de conditions de travail. Ainsi l’égalité de rémunération entre les femmes et les hommes est obligatoire pour un même travail ou un travail de valeur égal.

**3.5.2. Equité Femme – Homme**

L’équité des genres signifie qu’un traitement impartial doit être accordé aux hommes et aux femmes, en fonction de leurs besoins respectifs. Ce traitement peut être identique ou différent, mais il doit être équivalent en termes de droits, d’avantages, d’obligations et de possibilités.

L’équité représente l’idée de ‘ce qui est juste’. Sa démarche vise à corriger des inégalités de départ pour arriver à l’équivalence des chances (ou opportunités) entre femmes et hommes, en tenant compte de leurs besoins et intérêts spécifiques. Pour des raisons historiques, sociales ou biologiques, ces besoins et intérêts peuvent s’exprimer de façon différente.

**Équité** : Notion de la justice naturelle dans l’appréciation de ce qui est dû à chacune. On parle donc d’une conception de la justice naturelle qui n’existe pas dans les lois en vigueur. Cette notion exigerait qu’on traite de la même manière celles et ceux qui sont semblables, et de manière différente celles et ceux qui sont différents, ce au nom de la justice. Notion ambiguë qui renvoie à un monde hiérarchisé où l’on recherche l’amélioration des conditions et non leur transformation.

C’est au nom de l’équité que l’on demande la **parité**, l’égalité des salaires pour un

travail de valeur égal.

**3.5.3. Parité Femme – Homme**

La parité signifie que chaque sexe est représenté à égalité. C’est un instrument au service de l’égalité. La parité est souvent une condition nécessaire de l’égalité, mais non suffisante. Ainsi, une assemblée peut être *paritaire*, mais si les hommes occupent toutes les fonctions de décision et les femmes celles d’exécution, elle ne sera pas *égalitaire*. C’est le cas dans beaucoup de gouvernements ou de parlement où les femmes restent cantonnées à des délégations ou des commissions traditionnellement affectées à leur "genre" : famille, enfances, affaires sociales... **Parité entre femmes et hommes**: Représentation égale de femmes et d’hommes dans les structures de l’État, en particulier dans les institutions élues. On parle alors de **démocratie paritaire.**